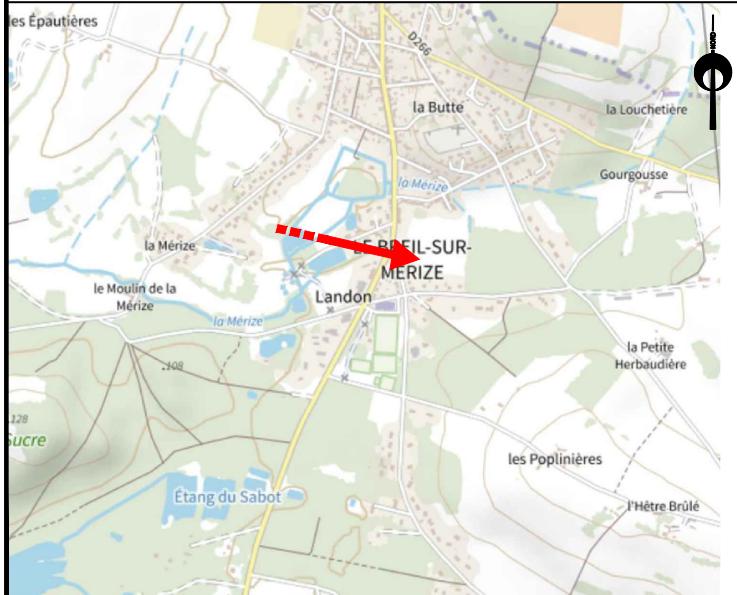


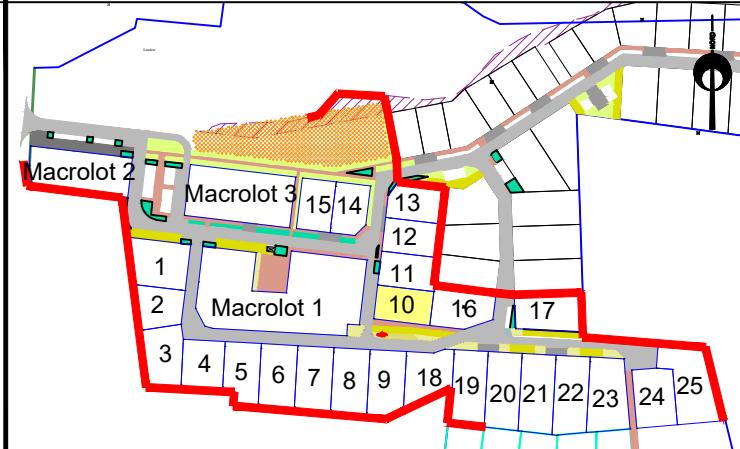
PLAN DE VENTE - LOT 10 - INDICE A

Lotissement des Pins		AMÉNAGEUR SARTHE HABITAT
COMMUNE LE BREIL SUR MERIZE (72)	ADRESSE Rue du Général De Gaulle	RÉFÉRENCE CADASTRALE en attente nouvelle numérotation
RÉFÉRENCE DU DOSSIER LM.095.2014 / 240008	FORMAT DU PLAN A3	DERNIÈRE MISE À JOUR DU PLAN Le 10/10/2025 par SL
SURFACE ARPENTÉE 374 m ²	SURFACE PLANCHER 220 m ²	FICHIER LM.095.2017_240008_PDV.dwg

PLAN DE SITUATION - Sans échelle



PLAN D'ENSEMBLE - Sans échelle

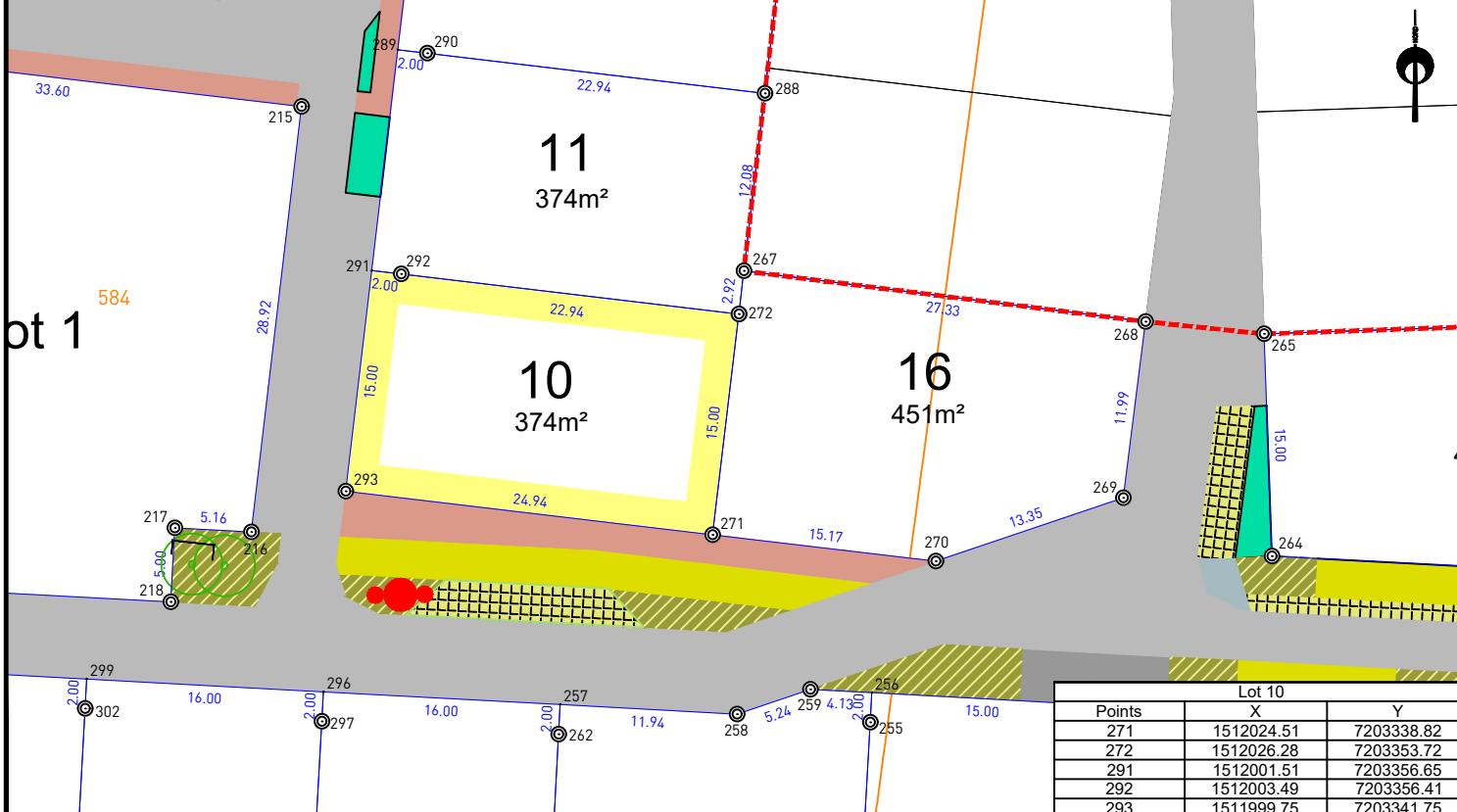


Sarthe
habitat

158 avenue Bollée
CS 81933 72019
LE MANS Cedex 2
Tél : 02.43.43.72.72
valerie.saget-baudin@sarthe-habitat.fr

PLAN DE BORNAGE- Echelle: 1/500

Légende : — Limite de propriété ○ ⊙ ● Bornes 10.00 Cotations

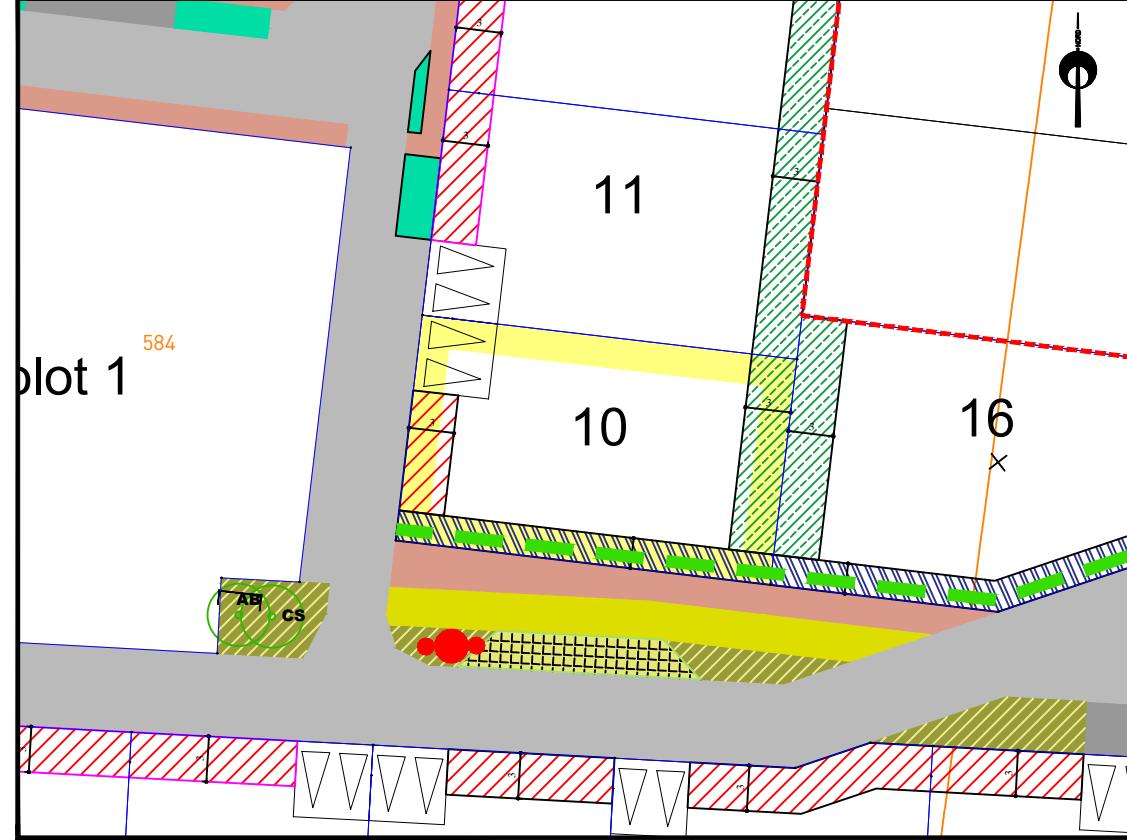


CAIRGÉO
Géomètres-Experts Associés

Agence du MANS
avenue du Général de Gaulle
72000 LE MANS
02 43 81 47 28
lemans@airgeo.fr

Observations : L'acquéreur est tenu de contrôler la présence des bornes avant l'acquisition de son lot. Il devra veiller à la stabilité des repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte. Il signalera en temps utile au Géomètre toutes discordances qu'il pourrait constater.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GRAPHIQUE - Echelle: 1/500

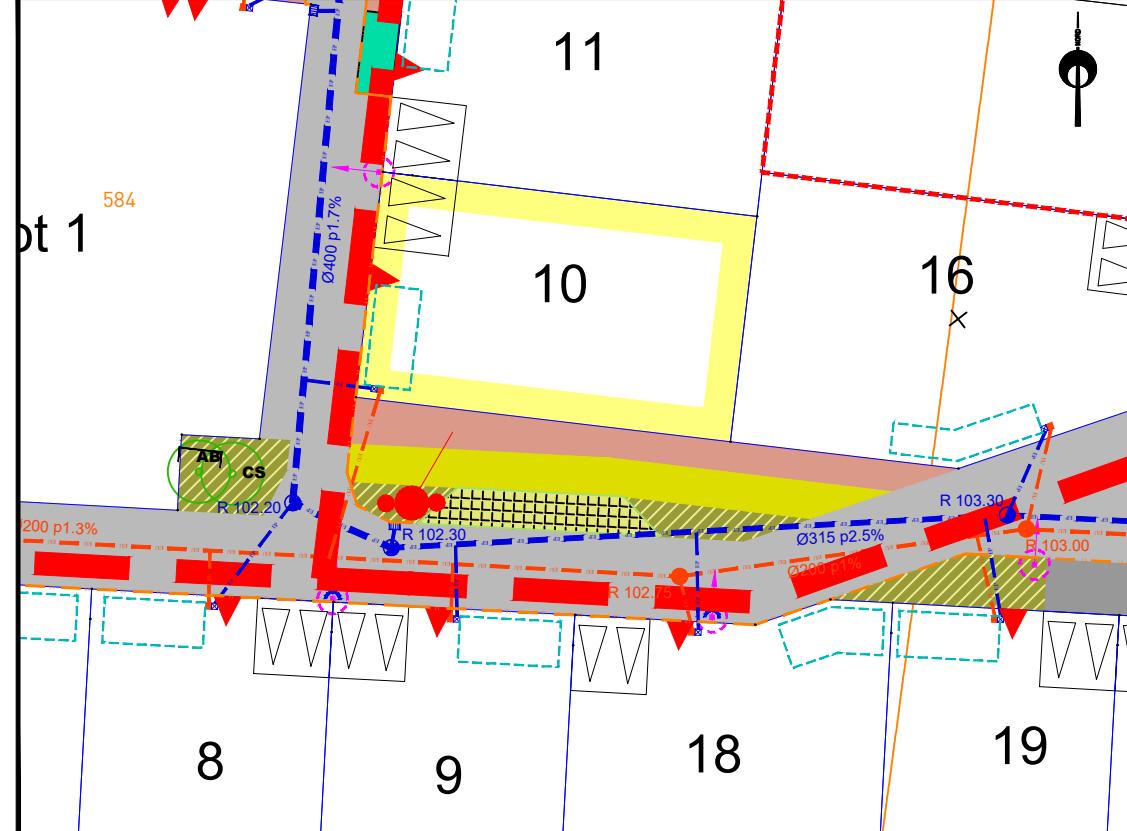


Légende :

- | Périmètre de l'opération | |
|---|--|
|  | Accès de lot imposé
Aire de stationnement de 5x5m, directement accessible depuis l'espace public. |
|  | En cas d'implantation d'un portail en continuité de l'aire de stationnement, celui-ci doit être positionné au-delà cette aire et à minima sur la limite intérieure, si il n'est pas électrifiée. |
|  | Linéaire d'abaissement de bordure pour gestion de l'accès |
|  | Linéaire glissant d'abaissement de bordure pour gestion de l'accès |
|  | Emprise inconstructible |
|  | Emprise inconstructible pouvant accueillir l'implantation d'un abris de jardin |
|  | Emprise inconstructible avec traitement de la clôture spécifique |
|  | Plantation d'une haie à charge de l'acquéreur |

Observations : L'acquéreur et son constructeur devront se reporter au règlement écrit (pièce PA10a) et au règlement graphique (pièce PA10b) du permis d'aménager validé avant de lancer le projet.

EXTRAIT DE PLANS VRD - Echelle: 1/500



Légende :

- Périmètre de l'opération
 - Tranchée commune tous réseaux (élec, AEP, tel, écl)
 - ▲ Coffrets ENEDIS, citerneau AEP et regard telecom à poser
 - ⌚ Candélabre
 - Canalisation principale EP PVC SN8 ou B.A.135A
 - Regard EP B.A. Ø1000 visitable
 - ◆ Grille de voirie
 - ▣ Boîte de branchement EP (position indicative)
 - Noue d'infiltration des eaux de voirie
 - Gestion des eaux pluviales à la parcelle avec surverse (emplacement et surface indicatifs, à charge acquéreur)
 - Canalisation principale EU PVC SN8 Ø200
 - Regard EP B.A. Ø1000 visitable
 - ▣ Boîte de branchement EU (position indicative)
 - 00.85 0.5% Nivellement projet
 - Noue de gestion pluviale
 - Bordures P1 à vue variable
 - Bordures T1 à vue variable
 - Bordures T1 à vue variable + Caniveau Cs1

Observations : Les positions et les dimensions des ouvrages sont données à titre indicatif. L'acquéreur et son constructeur devront s'assurer, après visite sur site, de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des cotes voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.